



COMPÉTITIONS

REGLEMENT COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES – Critérium U12

PAGE 2/8



Critérium U12 2026/2027

Critérium U12 POULE D 1	
N°	Equipe
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

Critérium sur dossier
*Nombre de licenciés
*Diplôme éducateur
*Niveau U11
Critérium à l'année
match aller/retour

DISTRICT DE LA MARTINIQUE DE FOOTBALL



Montées Critérium U12 Fin de championnat

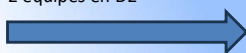
Critérium U12 POULE	
N°	Equipe
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

8 équipes
en D1



U13/U12 D1 POULE A	
N°	Equipe
1	
2	
3	U14/U15D1
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

2 équipes en D2



2 équipes en U14R
Pas de descentes d'
équipes interdistrict U13

U13/U12 D2 POULE B	
N°	Equipe
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

U13/U12 D2 POULE C	
N°	Equipe
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

DISTRICT DE LA MARTINIQUE DE FOOTBALL



COMPÉTITIONS

REGLEMENT COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES – Critérium U12

PAGE 2/8

Avant-propos : Par souci de simplification, pour toutes les dispositions des présents règlements relatives aux licenciés, c'est le genre masculin qui est utilisé mais il va de soi que les deux sexes sont concernés, sauf dispositions particulières.

1) Organisation générale

La Commission Départementale Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce présent texte.

⇒ **Ce championnat est organisé sous forme de match « aller /retour ».**

2) Participant à ces championnats

⇒ **U12 D1 : 10 équipes réparties en une poule avec matchs aller/ retour.**

3) Peuvent participer à ces championnats

- a) Les joueurs de catégorie d'âge U12 et 1 seule joueuse féminine U12F ou U13F
- b) Les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 2) selon les conditions prévues à l'article 73.1 des RG de la F.F.F.
- c) Les joueurs U12 ayant fait plus de 5 matchs en U13 D1 et U13 critérium Région sont interdits de Critérium U12.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

4. Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison en cours.

a) Accession des équipes U12 en D1 U13

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place de la poule critérium U12 participeront au championnat départemental D1 U12-U13 de la saison prochaine N + 1(2027/2028).

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 9^{ème} puis si nécessaire en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec le dernier de la poule qui accèderont de facto au niveau U13 D2.

b) Accession des équipes U12 en D2 U13

Les équipes classées de la 9^{ème} et 10^{ème} place accèderont au championnat départemental D2 de la catégorie U12-U13 de la saison N + 1(2027/2028), sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

5. Attribution des points

Pour tous les matchs de championnats, l'attribution des points se fera de la façon suivante :

- ⇒ Match gagné 3 points ;
- ⇒ Match nul 1 point ;
- ⇒ Match perdu 0 point ;
- ⇒ Forfait, pénalité retrait d'1 point.

En cas d'égalité de points dans une poule, le classement des clubs est effectué en tenant compte :

NOTA : en cas d'égalité, le premier critère qui sera pris en compte est le classement général du jonglage.



COMPÉTITIONS

REGLEMENT COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES – Critérium U12

PAGE 2/8

- a) De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre les clubs ex-aequo
- b) De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve
- c) Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
- d) Du quotient du plus grand nombre d'éducateurs formés sur la catégorie concernée sur la saison en cours

Les accessions/rétrogradations des championnats départementaux seront publiées avant le début de chaque phase.

6. Calendriers et Heures des matches

- a) Horaire officiel des jonglages : 10h00
- b) Horaire officiel : 10h30

NOTA : Toute demande de changement de date ou d'heure pour une rencontre de championnat, coupe ou challenge doit être effectuée par le club via FOOTCLUBS dans un délai minimum de 3 jours avant la rencontre concernée. Cette demande est soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via FOOTCLUBS. L'organisme compétent pourra ensuite officialiser le changement.

7. Encadrement et Banc de touche

Educateur ayant le DF Coach jeune, dérogation exceptionnelle jusqu'au 30/06/2027 en autorisant un CCFI U13.

8. Ballon

Le ballon est de taille 4.

9. Temps de jeu

60 minutes (2 fois 30 minutes).

10. Dispositions diverses

- a) Remplacement des joueurs
 - ⇒ Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la LFNA.
- b) Equipement - Numérotation des maillots
 - ⇒ Les maillots devront être numérotés de 1 à 8 pour les joueurs titulaires, et de 9 à 12 pour les remplaçants

11. Jonglages

a) Objectifs

Accompagner les compétitions actuelles d'un exercice technique de base : **le jonglage**.

Le « **Défi Challenge Jonglerie** » permet de poursuivre le travail effectué en U11. Rappelons que cette opération effectuée en parallèle du championnat U13 et Critérium U12a pour finalité de :

- ☞ **Améliorer le niveau des joueurs** (développement de la coordination spécifique et des habiletés techniques),
- ☞ **Apporter un esprit compétitif pour favoriser la participation des clubs,**
- ☞ **Valoriser les meilleures équipes.**

b) Protocole

La 1ère phase doit permettre à chaque équipe de « s'approprier » l'action et le protocole. Les points



COMPÉTITIONS

REGLEMENT COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES – Critérium U12

PAGE 2/8

seront officiellement comptabilisés afin de récompenser (point de bonus) les meilleures équipes à la fin de saison.

c) Organisation

Matériel : chaque équipe prévoit minimum 8 ballons Taille n°4.

CETTE EPREUVE SERA ORGANISEE AVANT LES MATCHS.

- ⇒ Les joueurs se mettent en binôme par numéro de leur maillot (N°1 avec le N°1 adverse, etc.)
- ⇒ Ce sont les joueurs qui comptabilisent les contacts de l'adversaire qu'il défie et communique les performances (meilleure performance pied et meilleure performance tête).
- ⇒ Les éducateurs de chaque équipe collectent les performances des joueurs de leur équipe, et inscrivent ENSEMBLE sur la fiche de résultats :
 - Le total de chaque joueur ;
 - Le total général des 8 meilleures performances.

IMPORTANT : Le résultat de la jonglerie est inscrit sur la fiche de jonglage et simultanément dans la case observation de la FMI.

En tout état de cause, la fiche de jonglage sera transmise au District de la Charente-Maritime de Football **OBLIGATOIREMENT** par l'intermédiaire de la boîte officielle du club « GMAIL » au plus tard 24 Heures suivant la rencontre.

d) Règlement

Le Défi Jonglage est valable pour la saison :

- ⇒ **Match aller : 50 pieds fort + 30 pieds faibles + 30 têtes.** Pendant 1mn30 pour chaque rubrique ;
- ⇒ **Match retour : 50 pieds fort + 50 pieds faibles + 30 têtes + 30 alternes.** Pendant 1mn30 pour chaque rubrique.

Aucune surface de rattrapage.

Départ du ballon :

- ☞ **Match aller**, à la main ;
- ☞ **Match retour**, au sol.

Si les 2 équipes ont le même total général, on intégrera les performances des meilleurs 9^{ème}, etc....

e) Cotation

Un classement dit « défi jonglage » sera établi tous les quinze jours en parallèle du classement général.

La non-transmission de la feuille de jonglage entraine la non prise en compte des résultats.

A la date de clôture de chaque phase de championnat, seul seront pris en compte les résultats transmis conformément aux dispositions décrites dans l'article 8 – Organisation.

Les points pour établir ce classement jonglages :

- a) Equipe vainqueur du Défi = 2 pts ;
- b) Equipe perdante du Défi = 1 pt ;
- c) Equipe ne participant pas au Défi = 0 pt ;



COMPÉTITIONS

REGLEMENT COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES – Critérium U12

PAGE 2/8

d) Résultats non transmis = 0 pt.

La répartition des points malus :

- a) Le premier du classement jonglage gagne un bonus de 2pts sur son classement général final ;
- b) Le deuxième du classement jonglage gagne un bonus de 1pt sur son classement général final ;
- c) 0 à 3 défis non justifié/effectué prend un malus de 1pt sur son classement général final ;
- d) 4 à 6 défis non justifié/effectué prend un malus de 2pts sur son classement général final ;
- e) 7 à 9 défis non justifié/effectué prend un malus de 3pts sur son classement général final.

En cas d'égalité de points au classement entre deux équipes ou plus lors du championnat, le premier critère pour départager les équipes est leurs classements au défi jonglage.

12. Cas Non prévus

Tous les cas non prévus dans le présent règlement sont réglés par la commission compétente conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

13. Feuille de match (annexe 1)

14. Feuilles de jonglages (annexe 2)



COMPÉTITIONS

REGLEMENT COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES – Critérium U12

PAGE 2/8

N° Match :
Compétition :
Journée ou Tour :
Date :/...../.....

Prode :

Ah.....

RESERVES D'AVANT MATCH

Signature des capitaines ou dirigeants
responsables (pour l'équipe)

Signature de l'arbitre

ANNEXE FEUILLE DE MATCH

OBSERVATIONS D'APRES MATCH

Signature des capitaines ou dirigeants
responsables (pour l'équipe)

Signature de l'arbitre

RESERVES TECHNIQUES A TRANSCRIRE PAR L'ARBITRE

Signature des capitaines ou dirigeants
responsables (pour l'équipe)

Signature de l'assistant concerné

Signature de l'arbitre

